

# Le linge basque s'est plié en quatre pour son appellation d'origine contrôlée

Prisée des touristes, musées et restaurants prestigieux, et inventée pour couvrir les bœufs, la toile basque reçoit officiellement son indication géographique.

Par **A.H.**

Publié le 24 juin 2021



Les entreprises Tissage Moutet, à Orthez, Tissages Lartigue et Lartigue 1910, à Bidos et Ascain, peuvent donc désormais apposer sur leurs produits les lettres IG. *Credit : Lartigue 1910*

Il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes. Surtout si les fabricants revendiquent à tort une production régionale. Le Syndicat des tisseurs du linge basque est donc fier d'avoir obtenu de l'Institut national de la propriété industrielle la douzième indication géographique de France, après la porcelaine de Limoges, la tapisserie d'Aubusson, le siège de Liffol ou encore la charentaise. L'équivalent de l'IGP pour les

produits non alimentaires fait l'objet d'âpres batailles chez les fabricants de couteaux Laguiole ou de savon de Marseille.

Les sagas et les stratégies de l'éco. La vie et les coulisses des entreprises, du monde des affaires et de celles et ceux qui l'animent, par Bertille Bayart.

Tissage Moutet, à Orthez, Tissages Lartigue et Lartigue 1910, à Bidos et Ascain, peuvent donc désormais apposer sur leurs produits les lettres IG. Ces trois entreprises emploient cinquante salariés et réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 4 millions d'euros. «*En 1953, nous étions encore une quinzaine autour de Nay, surnommée autrefois "le Petit Manchester"*», rappelle Benjamin Moutet, qui estime que le label facilitera «*la pédagogie sur le tissage*». Sa toile inventée pour couvrir les bœufs est prisée des touristes, musées et restaurants prestigieux, dont celui des chefs Bras, au sein de la Fondation Pinault.

Si l'IG renforce la notoriété de leurs produits, les trois tisseurs espèrent que le label incitera leurs pairs à relocaliser. Plus que la composition du linge, réalisé en coton ou en lin, et ses motifs et couleurs caractéristiques, le critère pour obtenir le label basque est sa fabrication dans les Pyrénées-Atlantiques. Tissage de Luz et Jean Vier, qui font tisser à Lyon et au Portugal, ne peuvent y prétendre.